ANNEXE III - Réponses relatives à la contribution @76 de la LPO Champagne-Ardenne apportées par le Cabinet d'Etudes et de Recherches en Environnement (CERE)

NB: Les paragraphes encadrés correspondent aux réponses développées par M. DEBALLE concernant la citation précédant l'encadré. De plus, afin de retrouver plus facilement l'extrait des contributions, l'emplacement de celle-ci est précisé en rouge avant chaque citation avec le n° de page correspondant à celui de la contribution PDF envoyé avec le Procès-verbal.

p.2 - Couloir de migration

L'éolienne E7 se trouve dans l'emprise d'un couloir de migration estimé d'importance principal dans le Schéma Régional Eolien (SRE). L'étude d'impact confirme par ailleurs l'existence de ce couloir de migration,

Oui, elle le confirme mais avec moins d'expansion sur la ZIP.

p.4 - Evaluation des enjeux selon les différentes espèces

L'évaluation des impacts sur les différentes espèces nous semble incorrecte pour nombre d'entre elles (page 90 de l'étude écologique). Si la Cigogne noire ou le Milan noir sont considérés comme présentant des enjeux faibles, on peut comprendre que leur faible fréquentation du site justifie cette évaluation, mais que la Caille des blés, le Faucon hobereau, le Faucon crécerelle, le Busard Saint- Martin, soient aussi classés parmi les espèces à enjeu faible alors qu'ils sont nicheurs sur le site et que leur sensibilité à l'éolien est bien renseignée, apparaît comme une aberration.

Il y a erreur, les cartes 28 et 29 en pages 93 et 94 précisent les localisations et les comportements des espèces remarquables vues en période de reproduction. Cela ne signifie pas pour autant que ces espèces soient reproductrices sur les lieux d'implantation des éoliennes. Le Busard Saint-Martin a été vu en vol et non en tant que nicheur et la Caille des blés n'a pas été vue sur la ZIP. Le Faucon hobereau a bien été vu sur la ZIP et c'est bien la raison pour laquelle il n'y a pas eu d'éolienne de proposée sur sa localisation et enfin le faucon crécerelle ne fait pas partie des espèces remarquables. En toute logique, tous les enjeux ont été bien pris en compte et il n'y a aucune d'aberration.

Le Faucon crécerelle, rapace commun mais en déclin au niveau national et européen, adapté aux espaces agricoles et fortement exposé au risque de collision, n'est absolument pas pris en compte parmi les espèces potentiellement impactées par le parc éolien. Il en va de même pour

Les impacts ont été pris en compte sur ces deux espèces en page 164 de l'étude écologique dans la colonne Espèce des milieux ouverts, espèces remarquables, espèces sensibles à l'éolien.

le Busard Saint-Martin dont un nid a été découvert lors des inventaires de terrain. Nous demandons une réévaluation des enjeux pour ces espèces et qu'elles soient prises en compte dans l'analyse des mesures ERC.

Le Grand-Duc d'Europe a été mentionné dans le prédiagnotic parmi les espèces à rechercher activement étant donné l'implantation d'au moins un couple répertorié dans un rayon de moins de 5 km. Or l'étude d'impact ne précise pas si des prospections ont été réalisées pour rechercher d'éventuels couples nicheurs. L'espèce n'est pas citée parmi les espèces à enjeux dans l'analyse des impacts. Depuis 2016, date à laquelle la LPO a fourni ce prédiagnostic, d'autres couples de

Le Grand-Duc a bien entendu fait l'objet d'une attention particulière lors de la prospection des points d'écoute avifaune. Toutefois il n'a pas fait l'objet d'une recherche de sa cavité en dehors du périmètre rapproché. En effet, trouver sa cavité est biologiquement très intéressant mais en termes d'étude d'un parc éolien, il était beaucoup plus important pour nous de savoir s'il pouvait fréquenter les lieux d'implantation des éoliennes.

Grand-duc d'Europe ont été découverts en périphérie du projet ; leur territoire potentiel s'étend sur la partie nord de la zone du projet, englobant les éoliennes E?, E8, E9.

p.6 – Premier paragraphe

La position du site entre un massif boisé à l'est et la vallée de la Vingeanne à l'ouest, ainsi que la quantité de petites haies et de bosquets, fait que la zone est potentiellement très attractive pour les chiroptères. La fréquentation révélée par les inventaires effectués pour l'étude d'impact confirme cette attractivité. Il est donc surprenant que l'évaluation des enjeux ait été revue à la baisse après les inventaires par rapport à l'estimation des enjeux faits par la LPO sur la base de la cartographie d'occupation des sols et de données issues de la bibliographie.

Non, c'est simplement normal. C'est bien pour cette raison que les relevés de terrains prennent toute leur importance.